



République Française
Département de la Charente
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROUILLACAIS

**Séance du conseil communautaire
du 12 avril 2021
Compte-rendu**

Nombre de conseillers en exercice :	28	L'an deux mille vingt et un, le douze avril à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le vingt-six mars dernier, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par La Loi, à la salle des fêtes de Saint-Cybardeaux 16170 SAINT-CYBARDEAUX, sous la présidence de Monsieur Christian VIGNAUD, Président.
Titulaires présents :	27	
Suppléants :	0	
Pouvoirs :	0	
Excusés :	1	

I. Ouverture de la séance à 18h00

Nombre de conseillers en exercice : 28

II. Vérification du quorum

Le président procède à l'appel des conseillers communautaires en exercice.

Présents :

COURBILLAC : M. Gilles RIPOCHE, M. François PERROT, **DOUZAT** : M. Pascal BURBAUD, **ECHALLAT** : M. Alain BRIAND, **GENAC-BIGNAC** : M. Franc PINAUD, M. Éric COUVIDAT, Mme Marina GRAMMATICO, **MARCILLAC-LANVILLE** : Marie-Annick ROY-PLANTEVIGNE, **MAREUIL** : Mme Claudine RODET, **MONS**, M. Patrick MESNARD, **ROUILLAC** : Mme Dominique MANCIA, M. Jean-Pierre VIDAL, Mme Marie-France DUMOUT, M. Christian VIGNAUD, Mme Françoise ROY, M. Patrick GODICHAUD, Mme Elisabeth MASSON, Mme Nicole LANFRANCHI, M. Christian BERTON, **SAINT-AMANT-DE-NOUERE**, M. François-Xavier LABROUSSE, **SAINT-CYBARDEAUX** : M. Francis ROY, M. Joël COBERAC, **SAINT-GENIS-D'HIERSAC** : M. Wilfried FOURNIER, Mme Stéphanie ROTURIER, **VAL D'AUGE** : M. Bernard SALAMAND, M. Alexandre GAUVIN, **VAUX-ROUILLAC** : M. Jean-Guy CHAUVET.

Suppléants en situation délibérante :

Pouvoirs :

Excusé : M. Jean-Claude GUILLOT

III. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Le Président ayant ouvert la séance, procède en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Mme ROTURIER est désignée pour remplir cette fonction.

IV. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 8 mars 2021 a été transmis par courriel le 18 mars 2021. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

V. Décisions prises par le président en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire sur les décisions prises par lui-même en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

VI. Ordre du jour et délibérations prises

1. Fiscalité : vote des taux des impôts directs locaux et taxes assimilées

Le Conseil Communautaire décide de ne pas augmenter la fiscalité pour 2021 et décide de fixer les taux pour 2021 de la manière suivante :

- Taux FB : 0,00 %
- Taux FNB : 2,42 %
- Taux CFE : 24 %

Le produit attendu tenant compte des taux présentés est de 769 946 €.

2. Ressources Humaines (Actualisation du tableau des emplois, créations et suppressions de postes, augmentation de temps de travail, changement de filière)

Au regard des évolutions de carrière qui se profilent, les membres du Conseil Communautaire décident de créer et supprimer les emplois suivants :

Libellé	Création	Suppression	Date d'effet
Intégration directe	Rédacteur territorial	Animateur territorial	01/06/2021
Avancement de grade sans examen professionnel	Agent de maîtrise principal	Agent de maîtrise	01/07/2021
Avancement de grade sans examen professionnel	Adjoint animation pal 1 ^e classe	Adjoint animation pal 2 ^e classe	04/10/2021
Augmentation temps de travail	Adjoint technique 30/35 ^e	Adjoint technique 15/35 ^e	01/06/2021

Le tableau des emplois de la collectivité est ainsi actualisé :

GRADES OU EMPLOIS	CATEG.	EFFECTIFS OUVERTS	EFFECTIFS POURVUS			NON POURVUS
			TC	TNC	Nbre d'heures hebdo du poste	
Filière Administrative						
Adjoint Administratif	C	1	1			
Adjoint Admin. Pal 2e classe	C	3	3			
Adjoint Admin. Pal 1e classe	C	2	1	1	12	
Rédacteur	B	2	2			
Filière Technique						
Adjoint Technique	C	8	3	4	30-24-12	1 TC
Adjoint Technique contractuel	C	1				1 TC
Adjoint Tech. Pal 2e classe	C	5	3	1	28	1 TC
Adjoint Tech. Pal 1e classe	C	5	3			2 TC
Agent de Maîtrise principal	C	1	1			
Technicien	B	1	1			
Technicien pal 1e classe	B	1	1			
Ingénieur Principal	A	1				1 TC
Filière Culturelle						
Adjoint du patrimoine	C	1	1			
Adjoint du patrim. Pal 2e classe	C	1		1	32	
Assistant de conservation patrim.	B	1	1			
Filière Animation						
Adjoint Anim. Pal 1e classe	C	1	1			
Filière Médico-Sociale						
Educateur Jeunes Enfants	A	1		1	21	
Educateur Jeunes Enfants 1e classe	A	1		1	28	
Emplois Administratifs de Direction						
DGS (emploi fonctionnel)	A	1	1			
Attaché territorial	A	1				1 TC
DGA	A	1				
TOTAL		40	23	9		

3. Piscine intercommunale (régie, tarifs 2021)

Afin d'organiser la saison estivale et d'assurer la gestion de la piscine intercommunale pour la période du 31 mai 2021 au 29 août 2021 (à la condition d'ouvrir au public l'équipement), le Conseil Communautaire décide de créer les emplois suivants :

Postes	Grade
1 poste de Maître Nageur Sauveteur	Educateur des activités physiques et sportives au 4 ^e échelon – contrat 35/35e
1 poste de BNSSA	Opérateur des activités physiques et sportives au 4 ^e échelon – contrat 33/35e
1 poste de BNSSA	Opérateur des activités physiques et sportives au 4 ^e échelon – contrat 18/35e
1 caissier	Adjoint administratif territorial – Echelon 1 – contrat 33/35e

Les tarifs des entrées et du bar sont reconduits à l'identique.

La régie de recettes sera modifiée pour permettre le paiement par carte bancaire.

Face à l'incertitude qui pèse sur l'ouverture ou non de la piscine en raison de la crise sanitaire que l'on traverse, Le Président précise qu'une décision définitive devra être prise au plus tard le 15 mai.

4. Contrat Départemental d'Animation 2021

Après un exposé des actions menées en 2020 et de la restructuration des actions inscrites au Contrat Départemental d'Animation 2021, le Conseil Communautaire approuve le bilan 2020 des actions financées et autorise le Président à :

- Solliciter le concours financier du Conseil Départemental de la Charente, et de tout autre organisme dans le cadre des actions du dispositif Contrat Départemental d'Animation 2021 ;
- Déposer auprès du Conseil Départemental de la Charente un dossier de labellisation « Eté Actif et Solidaire 2021 » ;
- Contractualiser avec les associations ou toute autre structure mobilisée dans le cadre des actions inscrites au Contrat Départemental d'Animation 2021 et à leur verser les subventions afférentes,
- Signer l'ensemble des documents se référant Contrat Départemental d'Animation 2021.
- Verser une subvention à La Palène d'un montant de 3 860,00 €.

5. Création d'un Pass Enfants été 2021

Dans la continuité du Contrat Départemental d'Animation, et pour faire sens au dispositif « Eté Actif et Solidaire 2021 », le Conseil Communautaire décide :

- D'accorder d'une gratuité piscine et d'une réduction de 5 € à valoir sur les activités de l'Eté Actif et Solidaire à chaque enfant ou jeunes de 3 à 18 ans résidant sur la Communauté de Communes du Rouillacais ;
- D'autoriser l'Office de Tourisme du Rouillacais à collecter les « pass' enfants » dans le cadre de l'Eté Actif et Solidaire ;
- D'autoriser le Président à mandater à l'Office de Tourisme du Rouillacais le montant des réductions correspondant aux « pass' enfants » collectés.

Un élu rappelle la nécessité de permettre le transport des enfants vers les activités proposées. Une réflexion devra être menée.

6. Subventions aux associations : ALPR, Office de Tourisme, La Palène

Après avoir exposé la situation et ouvert le débat, le Conseil Communautaire décide d'allouer une subvention de 100 000 € à l'Office du Tourisme pour 2021 et confirme les objectifs fixés et les modalités de versement.

Après la demande du tiers des élus présents de procéder au vote à bulletin secret sur le montant de la subvention à allouer à La Palène, le Conseil Communautaire décide de verser une subvention de 165 000 € pour 2021 et confirme les objectifs fixés et les modalités de versement.

Le Président précise qu'il provoquera une réunion avec le conseil d'administration de l'association très rapidement afin de lui exposer la décision prise.

Le Conseil Communautaire décide également d'octroyer une subvention de 210 000 € à l'ALPR pour 2021 et confirme les objectifs fixés et les modalités de versement.

7. Convention cadre d'objectifs ALPR 2021-2023

Le Conseil Communautaire approuve ensuite la convention d'objectifs 2021-2022 qui lie la collectivité à l'ALPR et maintient l'aide aux familles de 4,5 € par jour et par enfant pour l'Accueil de Loisirs et de 5,5 € par jour et par enfant pour les séjours, versée à l'ALPR.

8. Convention d'installation Signalisation d'information locale intercommunale

Après un exposé sur le déploiement de la Signalisation d'Information Locale sur le territoire, le Conseil Communautaire valide la convention type fixant les modalités de mise en œuvre de cette signalétique entre la collectivité et chaque bénéficiaire.

9. Participation au flocage de plaques de rues pour Genac

A l'occasion d'une commande groupée passée entre la collectivité et les communes pour l'achat de plaques de rues, la commune de Genac-Bignac a exprimé un nouveau besoin.

Le Conseil Communautaire valide le remboursement à la commune l'impression du logo de la collectivité sur 14 plaques de rue, à hauteur de 385€ HT.

10. Plan de financement changement des regards assainissement à Genac

Le Conseil Communautaire valide le plan de financement pour un montant total de 185 000 € HT, et accepte de lancer les consultations auprès des entreprises et de solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

11. Demande de subvention FDAC 2021

Le Conseil Communautaire émet un avis favorable sur le programme 2021 et sollicite une aide du Département au titre du FDAC 2021. Le Président ou son représentant est autorisé à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

12. Convention de mise à disposition temporaire du Prieuré de Lanville – saison estivale 2021

Le Conseil Communautaire se prononce favorablement sur l'occupation des locaux à titre gratuit pendant la période estivale. Occupation régie par l'intermédiaire d'une convention de mise à disposition temporaire des locaux, sous couvert de la prise en charge des dépenses courantes de fonctionnement. Le Président est autorisé à signer les conventions avec les associations ou entités demandeuses.

13. Soutien financier « conseiller numérique » - poste Espace France Services

Le Conseil Communautaire autorise le Président à répondre à l'appel à manifestation d'intérêt de l'ANCT pour les collectivités territoriales et leurs groupements visant au recrutement et à l'accueil de conseillers numériques et de conforter avec son Espace France Services le dispositif d'accompagnement des citoyens dans leurs usages quotidiens du numérique.

14. Ouvrage Inventaire du Patrimoine

A l'heure où le travail d'écriture se termine et afin de prévoir la diffusion de l'ouvrage et l'animation du livre, les membres du Conseil Communautaire fixent le tarif de l'ouvrage à 20€ et proposent que la régie de la médiathèque puise encaisser les produits des ventes.

Un élu précise qu'il sera nécessaire de prévoir le volet animation, et notamment auprès des scolaires.

15. Mesures d'aides aux entreprises

Le Conseil Communautaire accepte de verser une subvention à hauteur de 1 060€ à l'entreprise Kollection Limitée en Couleur dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement. L'investissement matériel consiste à l'achat d'une station de lavage pour pinces.

De même, le Conseil Communautaire décide d'octroyer une aide financière à hauteur de 1 101,23€ à l'entreprise Equit'Es suite aux mesures prises à l'occasion du deuxième confinement ; à savoir, la prise en charge des loyers pour les entreprises contraintes à une fermeture administrative. La somme versée est équivalente au montant du loyer de novembre 2020.

16. Décisions modificatives budgétaires (assainissement, habitat)

Le Conseil Communautaire valide les modifications budgétaires suivantes :

Pour le budget assainissement :

Section investissement – dépenses : 0 €

Chap 020 Dépenses imprévues - 10 000 €

Chap 23 Immobilisations en cours

c/2317 Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition

op/80 Asst Collectif Rouillac + 10 000 €

Pour le budget habitat :

Section fonctionnement – Dépenses : 0 €

Chap 022 dépenses imprévues

c/022 dépenses imprévues : - 10,82 €

Chap 67 charges exceptionnelles

c/673 titres annulés sur exercice antérieur : + 10,82 €

17. Convention SDEG 16 – Eclairage public

Le Conseil Communautaire se prononce favorablement à l'exécution des travaux d'éclairage public sur le parking de la Communauté de Communes et valide le plan de financement avec la participation de la collectivité. Le Président est autorisé à signer la convention à passer entre le SDEG et la CdC pour le versement d'un fonds de concours.

VII. Représentations du Conseil communautaire – Agenda des Commissions

Prochaine séance du conseil communautaire :

Mardi 17 mai 18h00 au centre culturel du 27

VIII. Questions et informations diverses

- Le Président informe l'assemblée que la collectivité, dans le cadre de « Territoires d'industrie », s'est positionnée sur l'appel à manifestation d'intérêt Ingénierie Territoriale 3R « Rebond, Relance, Résilience ». Cet AMI, porté conjointement avec les agglomérations de Grand Cognac et Grand Angoulême ainsi que la CC La Rochefoucauld Porte de Périgord, vise au recrutement d'un chef de projet mutualisé. L'objectif de ce poste est d'intégrer l'innovation au service des mutations et des diversifications et doit porter en particulier sur la création d'un lien entre les jeunes entreprises innovantes et les PME et grandes entreprises.
- Le Président annonce l'avancée des différents chantiers en cours : maison de services au public, la Ferme des Bouchauds, la maison de santé.
- Le Président précise qu'aucune des candidatures spontanées proposées pour la reprise du site de Rancogne n'a été retenue. Un appel à candidature devra être diffusé. Un cahier des charges précisant les attentes de la collectivité est à définir. Il est proposé aux élus présents de constituer un groupe de travail. Ce travail pourra aussi être nécessaire pour trouver une destination au Prieuré de Lanville.
- Bernard Salamand évoque une réunion à destination des entreprises du territoire, le jeudi 6 mai prochain, avec THD Nouvelle-Aquitaine et Charente Numérique afin d'informer et orienter les entreprises suite au déploiement de la fibre sur le territoire.

A 20h00 le Président lève la séance.